



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

**N° 2023/96**

**Objet : Marchés publics - Economie : Avenant pour prolongement de délai au marché de fourniture et pose de signalétique sur les zones d'activités intercommunales**

Vu la délibération n°2022/61 du 14 juin 2022 relative à l'attribution du marché de fourniture et pose de signalétique pour les zones d'activités intercommunales,

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du projet de pose de signalétique sur les zones d'activités intercommunales. La mise en œuvre de ce projet a pris plus de temps que prévu. Afin de pouvoir réaliser l'implantation des panneaux, il convient de prolonger le délai d'un an du marché signé avec l'entreprise SIGNAUX GIROD et pour ce faire de signer un avenant au marché. Il est précisé que toutes les factures devront être acquittées avant le 31 décembre 2023 pour pouvoir bénéficier de l'intégralité des subventions Européennes.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de prolonger d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2024, le délai du marché de fourniture et pose de signalétique avec l'entreprise SIGNAUX GIROD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant de prolongation de délai d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2024, au marché de fourniture et pose de signalétique conclu avec l'entreprise SIGNAUX GIROD,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Eric BOUTES